

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 20
Ayant pris part au vote
(vote secret) : 22
○ Pour : 10
○ Contre : 11
○ Abstention : 0
○ Blanc : 1
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 18 novembre 2025

Date d'affichage :
Le 18 novembre 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-11-24/03

OBJET DE LA SEANCE :
Abbaye de Clavas (Riotord)

Réflexions projet de
réhabilitation – Acquisition
du site

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112403-DE
Reçu le 18/12/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (salle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY F.-Régis donne pouvoir à Mme JAMES M.-Laure.
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. SANTY et M. CIBERT, Vice-Présidents, rappellent la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2024-02-12/13 en date du 12 février 2024 approuvant le bilan de mi-mandat du plan de mandat communautaire 2020-2026, comprenant notamment l'action suivante : « Travailler sur la thématique du patrimoine local : site de Clavas prochain rdv fixé en novembre pour définir un projet non géré par la collectivité ».

Ils rappellent également la présentation de ce dossier (sans vote) intervenue au cours du Conseil Communautaire du 23 juin 2025 :

- Présentation par l'association « Clavari et Amis » au cours du Bureau du 6 avril 2022 du projet de mise en valeur du site patrimonial de l'abbaye de Clavas.
- Discussions foncières engagées avec le propriétaire du site et réalisation d'estimation d'acquisition immobilière.
- Rendu en mars 2025 de l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation du site de l'abbaye de Clavas à Riotord réalisée pour le compte de la Mairie de Riotord (étude commandée par l'ANCT) : la piste privilégiée est la création d'un hébergement adossé à des activités ou des services permettant de créer une offre différenciée et attractive (ex : évènementiel, stages, offre B2B...) afin de venir compléter l'offre d'hébergement existante sur le territoire mais sans venir la concurrencer directement.
- Opportunité évoquée que la Communauté de Communes procède à l'acquisition du tènement foncier concerné.
- Position du Bureau des Maires du 5 juin 2025 :
 - Ce projet pourrait, s'il se concrétise, apporter une belle attractivité pour le territoire.

- Pour faire avancer les réflexions autour de ce projet, il faut en maîtriser le foncier.
- Le portage des réflexions devra se faire via un chef de projet dédié (à ce jour, pas de financement public facilement mobilisable ; les investigations financières peuvent se poursuivre).
- Un éventuel achat communautaire ne peut se faire que par l'EPF Auvergne.
- Si le projet n'aboutit pas, une revente à la découpe semble possible.
- Prix potentiel maximum d'achat par la collectivité : 300 000 €.

Ils rappellent que le Conseil Communautaire du 23 juin 2025 avait validé les orientations suivantes :

- Report de la décision d'acquisition du site.
- Nécessité d'organiser une visite du site à destination des élus communautaires et de préciser les éléments administratifs sur ce dossier (position de l'EPF Auvergne, financement chef de projet...).

M. SANTY et M. CIBERT, Vice-Présidents, précisent que depuis ce Conseil Communautaire les éléments suivants sont intervenus :

- Organisation d'une visite du site le 10 juillet 2025.
- Réception de l'avis des domaines mis à jour -> obtenu le 8 août 2025 (à noter que l'acquisition ne concernerait que la partie située sur Riotord ; les bois situés sur St-Julien pourraient être proposés à la Mairie).
- Sollicitation de l'EPF pour savoir si sur le principe il accepterait de porter foncièrement l'acquisition -> avis favorable de principe de l'EPF.
- Recrutement d'un chargé de projet subventionné pour aider à la genèse du projet : investigation de tous les dispositifs possibles pour trouver un financement pour un tel poste.
- Position du Bureau des Maires du 6 octobre 2025 suite aux compléments d'informations obtenus et à la visite du site : avis très partagé -> laisser le soin au Conseil Communautaire de trancher souverainement.

M. SANTY et M. CIBERT, Vice-Présidents, proposent aux élus communautaires d'échanger sur ce dossier avant qu'un vote n'intervienne :

- M. CIBERT : favoriser l'émergence d'un projet touristique privé permettant de générer des retombées économiques sur le territoire ; réhabiliter un foncier dans un cadre préservé de qualité ; mettre en place un projet qui ne coûte rien en fonctionnement à la collectivité.
- M. GOUY : prix d'achat correct mais difficulté pour trouver les partenaires privés pour gérer un tel projet.
- M. G. PEYRARD : l'idée est juste de sécuriser la propriété foncière du site, et pas de choisir un projet qui est non connu à ce jour ; possibilité de vente par lots si le projet n'aboutit pas ; embauche d'un chef de projet non utile.

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112403-DE
Reçu le 18/12/2025

- M. le Président : à périmètre constant, le personnel actuel de la Communauté de Communes ne peut pas consacrer de temps sur ce dossier.
- M. DURIEUX : la propriété foncière est nécessaire si on veut faire émerger un tel projet.
- M. GRANGE : la non connaissance du projet sur ce site pose question.
- M. JURY : le manque de lisibilité sur le projet à intervenir l'interroge ; des coûts de fonctionnement existeront forcément.
- M. POINAS : trop d'incertitudes sur ce projet ; un droit de préemption au niveau de la Commune de Riotord pourrait être suffisant.
- M. MOULIN : la collectivité a d'autres priorités que de gérer un tel projet.

M. le Président propose de clore les débats et de procéder à un vote à bulletin secret afin que chacun puisse s'exprimer individuellement et souverainement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré avec débat contradictoire et à la majorité des suffrages exprimés (22 suffrages émis : votes OUI : 10 – votes NON : 11 – vote blanc : 1) :

- s'oppose à l'acquisition par la Communauté de Communes du site de l'abbaye de Clavas à Riotord afin de permettre sa réhabilitation en hébergement touristique,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Marc TOURON
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112403-DE
Reçu le 18/12/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112403-DE
Reçu le 18/12/2025